

Un secrétariat féminin suisse

Autor(en): **Martin, Anna**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **31 (1943)**

Heft 649

PDF erstellt am: **16.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-264986>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Le Mouvement Féministe

Paraît tous les quinze jours le samedi

DIRECTION ET RÉDACTION M ^{lle} Emilie GOURD, Crêts de Pregny ADMINISTRATION M ^{lle} Renée BERGUER, 7, route de Chêne Compte de chèques postaux I. 943	Organe officiel des publications de l'Alliance nationale de Sociétés féminines suisses Les articles signés n'engagent que leurs auteurs	ABONNEMENTS SUISSE 1 an Fr. 6.— 6 mois » 3.50 ETRANGER » 8.— Le numéro » 0.25 Les abonnements partent de n'importe quelle date
		ANNONCES 11 cent. le mm. Largeur de la colonne : 70 mm. Réductions p. annonces répétées

Qui peut et n'empêche,
pêche.

LOYSEL.
Juriste français du XVI^e siècle.

Les élections fédérales : Et nous...?

Nous n'avons pas été les seules à le constater : les élections aux Chambres fédérales ne semblent pas avoir suscité cette année beaucoup d'intérêt parmi les représentants du Peuple Souverain. Régime des pleins pouvoirs qui supprime forcément le sentiment de l'initiative chez le simple citoyen ? poids des charges matérielles qui pèsent sur beaucoup ? absence dans bien des cas de luttes électorales vives ? abstention recommandée par des exclus volontaires du scrutin ? toutes ces causes se retrouvent certainement dans cette indifférence placide que n'ont pas manqué de déplorer et de blâmer les chefs de partis.

Bien qu'exclues aussi, mais non pas certes de notre plein gré ! de ces élections, pourtant importantes pour les temps qui viennent, nous, suffragistes, ne sommes pas restées inactives, et avons essayé de tirer parti au mieux de cette occasion de propagande. Conformément aux décisions prises cet été par l'Assemblée générale de Thoune, le Comité Central a publié un texte de feuille volante que notre précédent numéro a reproduit et que les Sections ont utilisé suivant leurs possibilités locales : les unes, comme Bâle, par exemple, en le distribuant dans les rues les jours avant les élections, moyen admirable qu'il est bien fâcheux que les règlements de police n'autorisent pas dans tous les cantons ! Bienne, en a réparti 4.000 exemplaires dans les deux langues, Lausanne et Vevey ne sont pas restées en arrière, Genève l'a publié sous forme de réclame dans toute la presse, etc. L'Association vaudoise a également adressé une lettre ouverte aux journaux déplorant l'éloignement des femmes de la chose publique ; alors que, d'autre part, plusieurs Sections, et le Comité Central pour son compte dans les cantons qui ne comptent aucun groupe suffragiste, écrivaient à tous les candidats une lettre attirant leur attention sur ce fait et s'informant de leurs opinions et intentions en matière de suffrage s'ils étaient élus.

Nous n'avons, au moment où ces lignes sont écrites, pas pu avoir connaissance des réponses reçues partout : toutefois, celles des candidats vaudois et genevois (8 réponses vaudoises et 6 genevoises — sur 20 candidats !) que nous avons sous les yeux sont intéressantes, et contiennent des remarques judicieuses, des déclarations de principe très nettes. Signalons notamment la réponse d'un ancien conseiller d'Etat genevois, qui pourrait servir d'exemple à de nombreux pères de famille : «...depuis l'autre guerre, nous écrivait-il, j'ai fait mienne les revendications de votre Association. La raison qui m'avait amené à prendre cette décision est très simple et pour moi résume tout : il m'était né une fille et un garçon et je désirais pour eux l'égalité des droits ». Un de ses collègues, actuellement Conseiller d'Etat, mais représentant un autre parti qui, en général, se confie derrière la revendication désuète du suffrage familial, répond qu'il est « de ceux qui estiment que le rôle de la femme dans la vie sociale et politique du pays est de tout premier plan, et que, personnellement, il ne peut que souhaiter très vivement que la femme suisse soit associée aux grandes tâches qui seront imposées à notre pays par l'après-guerre, ainsi qu'à la préparation et à l'application de nos lois, de la législation sociale en particulier ». Un professeur d'Université, que nous savions déjà suffragiste convaincu, nous confirme qu'il a toujours considéré que la résistance de quelques milieux helvétiques en ce domaine empêchait un certain nombre de réforme indispensables... et que nous ne ferons jamais appel en vain à sa collaboration pour toute action entreprise par nous pour mettre notre pays au niveau des nations vraiment civilisées : celles qui ne prient pas des droit civiques, comme s'ils étaient des tarés, des indignes ou des mineurs, les membres de la communauté nationale dont la valeur est au moins équivalente à celle des électeurs inscrits ». Dans le même ordre d'idées, un candidat vaudois écrit « que l'on s'est adressé à un convaincu, qui a toujours regretté que la Suisse n'ait pas encore réalisé ce progrès, et réclame une collaboration active positive dans le domaine économique », alors qu'un de ses collègues politiques nous engage à nous préparer à collaborer toujours plus aux affaires publiques. De Montreux, une lettre nous déclare que le signataire « depuis l'âge où il a su discerner ce qui est juste de ce qui ne l'est pas, est un partisan convaincu de l'égalité des droits entre personnes majeures de sexe différent, et que la distinction que l'on entretient encore aujourd'hui n'est qu'une survivance de l'esclavage, mais qu'il y a encore hélas, beaucoup à faire pour introduire cette vérité élémentaire dans les cerveaux, vu le nombre d'hommes qui disent — et croient sincèrement — que les femmes

Le XXV^e anniversaire du „Schw. Frauenblatt“

Notre excellent confrère de Suisse alémanique, le Schw. Frauenblatt, qui, pour porter un nom moins compromettant que le nôtre ! n'en défend pas moins avec vigueur les mêmes causes que nous, vient de fêter à Zurich et à Winterthour ses « noces d'argent ». Nous avons tenu à lui dire immédiatement à cette occasion, avec nos vœux les meilleurs, toute notre reconnaissance. C'est que nos lectrices s'y associent aujourd'hui avec joie.

Car des liens très lointains et très solides nous unissent à notre confrère des bords de la Limmat. Son existence, en effet, a été précédée par celle d'un autre journal féministe suisse, également rédigé à Zurich, et qui, dès 1902, arborait fièrement, sous la direction de Mlle Klara Honnegger et de quelques autres suffragistes de la même ville, le titre de Frauenbestrebungen, en sa qualité d'organe de l'Union féministe zurichoise. C'est de ce petit journal mensuel que s'inspira à ses débuts notre Mouvement, comme format, caractères typographiques, présentation, date de parution, etc., et dès les débuts, il fut convenu

entre les deux rédactrices que leur matière, leur documentation, leurs informations étaient réciproquement mises à leur disposition dans une action solidaire vers le même but. Mais les Frauenbestrebungen n'atteignirent pas l'âge respectable de notre Mouvement (31 ans exactement maintenant !), et, vers le milieu de l'autre guerre, elles cédaient la place à un autre journal, de plus grand format, de parution plus fréquente, et par conséquent de possibilités plus étendues, qu'une imprimerie d'Aarau projetait de créer sous ce nom moins marqué de Journal des Femmes suisses. Et ce furent alors le mérite et le savoir-faire de quelques féministes argoviennes, dont la vénérable Mlle Fluhmann, que de saisir au vol cette occasion unique, et de diriger les intentions et les projets de l'éditeur vers la création d'un journal tel que le réclamaient toutes les féministes de Suisse alémanique.

La première rédactrice pendant trois ans fut Mme Elisabeth Thommen, si connue par ses causeries à la Radio zurichoise et par sa collaboration à des quotidiens politiques ; à qui succéda, en 1921, Mme Helene David (Saint-Gall), longtemps chargée de la revue des événements politiques ; et plus tard, enfin, la rédactrice actuelle, Mlle Emmi Bloch, ancienne secrétaire générale de la Frauenzentrale de Zurich. Mais nous pouvons dire qu'avec les unes comme avec les autres, la cordialité, la

confiance, les demandes de nouvelles, les échanges de renseignements et de documentation n'ont jamais cessé de régner entre ces deux journaux frères, qui travaillent pour les mêmes causes.

C'est pourquoi à toutes, à la rédactrice actuelle, comme à celles qui l'ont précédée, au Comité directeur de la Société coopérative du Frauenblatt, qui préside Mme Else Zublin-Spiller, et dont notre amie Mme Studer de Gomoens est un membre très actif, comme aux collaboratrices de ce journal, dont quelques-unes sont aussi les nôtres, nous tenons à dire aujourd'hui notre meilleur message et notre gratitude pour l'œuvre accomplie. Paraisant plus fréquemment que nous, s'adressant forcément à un public plus étendu, vu le nombre des lectrices alémaniques comparées à nos Romandes, notre confrère dispose de plus de place, et par conséquent est à même de toucher à des questions que nous sommes obligées de laisser aux quotidiens et aux hebdomadaires, ce que, souvent, nous regrettons. Mais l'essentiel, c'est notre même effort, adapté à la mentalité de nos lecteurs respectifs ; c'est la même tâche que nous envisageons de façon analogue, c'est notre idéal commun. Bon anniversaire au Frauenblatt ! et en route pour un nouveau quart de siècle !...

Le MOUVEMENT FÉMINISTE.

Renseignements et conseils de l'Office fédéral de guerre pour l'alimentation

A son habitude, cet Office a communiqué ces dernières semaines aux organisations féminines divers renseignements utiles à connaître. Nous signalons spécialement

— une feuille volante très bien comprise sur les meilleurs moyens de récolter et de conserver les légumes d'hiver.

— des conseils toujours de saison pour parer, par l'augmentation de l'emploi du lait, au chiffre si bas, qui fait tant soupirer les ménagères, des rations de graisse (feuille volante N° 41).

— d'autres conseils sur les moyens d'économiser la farine (feuille volante N° 38).

— d'utiles renseignements sur la pisciculture en Suisse qui nous ouvrent des horizons nouveaux : sait-on que nous possédons 45 lacs et 1700 km. de rivières importantes, qui font vivre un millier de pêcheurs professionnels et 40.000 pêcheurs amateurs ? et que ceux-ci nous procurent actuellement 8 millions de kg. de poisson d'une valeur de 10 millions de fr. ? Toute cette feuille volante avec ces considérations d'ordre économique (marché du travail), alimentaire (consommation et poisson), hygiénique (pollution des eaux), est à connaître.

(S'adresser pour ces renseignements d'ordre divers, soit aux Commissions cantonales d'économie ménagère, soit au Service d'Information du Groupe d'économie ménagère, Monbijoustr. 34, Berne).

qui ne font que leur ménage ne font pas de travail valable ». Et l'un de nos fidèles abonnés dans la campagne vaudoise relate qu'il y a quelques années il avait mis la question du suffrage féminin à l'ordre du jour d'un Congrès du parti national-paysan, et qu'il avait eu le très grand plaisir de voir que les idées développées rencontraient l'approbation totale : « à l'heure actuelle, ajoutait-il très justement, où l'on doit constater malheureusement une indifférence très grande dans le corps électoral vaudois, le droit de vote accordé aux femmes serait capable de donner un nouvel élan et de galvaniser les bonnes volontés ». Bravo !

D'autres, il est vrai, font des réserves et des remarques, tel ce candidat lausannois qui tient à rappeler que « l'une des grandes forces de la femme est d'être apolitique, et que sa finesse doit la mettre en garde contre un parallélisme tout théorique » ; tel ce Genevois qui attire notre attention sur « des réponses trop subtiles de politiciens qui risqueraient de nous causer des erreurs d'appréciation »... mais dans l'ensemble, et pour minimiser qu'elles soient dans la masse de ceux qui rêvent d'un fauteuil au Parlement, ces réponses sont réconfortantes et encourageantes. Et d'encouragement et de réconfort individuel, nous en avons pas mal besoin après l'attitude des partis politiques à notre égard, leur refus de se compromettre si peu que ce soit en séance publique (comme tel a été le cas à Genève), et leur ignorance totale de notre existence dans la vie nationale : laquelle de nos lectrices n'a pas été frappée d'étonnement comme nous par la feuille volante d'un certain « Comité national d'action » avec membres à Genève, Fribourg, Berne, Soleure, Bâle, Zoug et Zurich, qui, sous le titre du *Miracle suisse*, vantait par le texte et l'image tout ce qu'accomplissent — et que nous ne nions nullement — les campagnards et les ouvriers et employés de nos diverses industries et entreprises, et n'avait pas une phrase, pas une vignette, pour laisser voir, même en un coin de page, la place que méritent les femmes « de ce peuple sobre et réfléchi (nous citons textuellement) qui sait que le prix du progrès, c'est la continuité dans l'évolution politique et sociale... » Ce progrès cette évolution, nous savons certes là où il est urgent de les réaliser, mais nous tournons dans ce cercle vicieux qui fait que, tant que nous ne serons pas des citoyennes, l'on ne s'en occupera pas et que, pour que l'on s'en occupe, il faudrait que nous fussions des citoyennes ! Veulent les futurs législateurs, qui nous ont donné des garanties de leurs

convictions, nous aider à échapper à cet impitoyable étau !

E. Gu.

Un secrétariat féminin suisse

Nous avons, à plusieurs reprises, parlé de ce projet dans les colonnes de notre journal, notamment chaque fois que l'une ou l'autre de nos Associations féminines devait, à l'occasion de son Assemblée générale, prendre position à l'égard de cette création. Aussi, maintenant que le projet est près de devenir une réalité — l'Assemblée constitutive est, en effet, convoquée pour le 13 novembre prochain, à Zurich — estimons-nous qu'il est indispensable que nos lectrices aient sous les yeux des précisions plus définies que les comptes rendus forcément succincts que la presse féminine a pu leur donner, ou les récents qu'ont pu leur faire les unes ou les autres des déléguées à ces Assemblées, afin que chacune ait une idée claire et exacte des services que rendra à nos Sociétés féminines suisses et à leurs membres ce nouvel organe de coordination et d'exécution. Ceci pour répondre à des objections qui ont été parfois formulées et à des questions qui n'ont pas toujours pu recevoir de réponse. Mlle Anna Martin, qui fut l'une des initiatrices, si ce n'est la première initiatrice de ce Secrétariat, a bien voulu nous communiquer à cet effet quelques extraits de la causerie en français qu'elle a donnée récemment dans plusieurs de nos groupements féminins, notamment à Genève, et nous la remercions bien vivement ici pour son obligeance.

Peut-être n'est-il pas inutile d'ajouter encore à ceci une indication spécialement destinée aux membres de nos Sociétés féminines romandes, donc à la majorité de celles qui nous lisent : ce Secrétariat étant un Secrétariat

ASSURANCE POUR LA VIEillesse

RENTES VIAGÈRES

GARANTIES PAR L'ÉTAT

RENSEIGNEMENTS
MOLARD, 11

GENÈVE

IN MEMORIAM

Miss Frances Sterling

Une lettre récemment reçue de Londres nous a apporté la triste nouvelle du décès survenu dans le courant de l'été de Miss Frances Sterling, trésorière pendant plus de douze ans de notre grande Fédération internationale, l'Alliance pour le suffrage et l'action civique et politique des femmes.

Pour toutes celles qui ont eu le privilège de travailler avec elle, cette mort est un vrai regret. Miss Sterling en effet était une personnalité marquante, très aimable, très affable, pratiquant à l'égard de ses collègues la plus charmante hospitalité, soit dans sa délicieuse maison de campagne du Sussex, soit dans son confortable club londonien, mais qui aussi avait ses idées à elle, son point de vue personnel, qu'elle savait défendre avec autant de courtoisie que de fermeté. Un jugement très sûr, des vues claires et justes, le sentiment très vif des tâches internationales rendaient sa collaboration tout particulièrement précieuse, ceci d'autant plus que, selon la coutume anglo-saxonne, elle tenait dans l'Alliance une place de premier rang: « La trésorière a le droit de faire opposition à la présidente », nous nous souvenons nous avoir entendu dire à Mrs. Ashby; et si jamais pareil choc ne s'est produit dans une organisation comme la nôtre, cette phrase marque bien cependant les responsabilités et les charges autres que celles d'un simple contrôle financier qui incombait à notre trésorière.

Miss Sterling était une suffragette de vieille roche, de l'école de celles qui avaient mené avant l'autre guerre le combat pour la bonne cause, en combinant heureusement la plus stricte légalité — rien de la suffragette en elle! avec une propagande qui ne redoutait aucun effort de détail, l'inertie et l'incompréhension en ce domaine de nos femmes suisses lui étaient toujours une surprise et une déception, et souvent elle nous suggérait des tentatives, des méthodes, avec toujours un sens très avisé des possibilités de réalisation

dans notre pays. Bonne voyageuse — combien de fois n'a-t-elle pas parcouru l'Europe dans sa confortable voiture, dont le chauffeur était une physionomie bien connue de tous nos déplacements; très cultivée et d'un goût artistique très sûr, tout spécialement en musique, parlant remarquablement bien notre langue, grande et belle femme blonde, au teint clair et au port majestueux — elle est encore devant nos yeux une figure si connue que nous avons peine à croire que là encore a passé l'implacable faucheuse. Malgré la distance et la lenteur des communications, nous avions correspondu avec elle à plusieurs reprises depuis la guerre, au sujet de la mort de Rosa Manus, notamment, avec qui elle était très liée, et qui fut un vrai chagrin pour elle. Et maintenant... « combien nous retrouverons-nous, si nous nous retrouvons?... » comme nous l'écrivait un jour, une autre de nos amies? Et cela est triste, triste... E. Gb.

Mlle Danielle Plan

Sans être sûre qu'elle eût été féministe, mais bien certaine cependant que tout développement de l'esprit féminin ne pouvait manquer de l'intéresser, elle qui avait si bien montré les capacités intellectuelles et artistiques dont une femme est capable — nous ne voudrions pas laisser passer le décès de Mlle Danielle Plan, morte le 23 octobre dernier à Genève à l'âge de 81 ans, sans saluer sa mémoire dans notre journal. Fille d'un conservateur de la Bibliothèque publique, secrétaire pendant vingt ans au moins du Musée des Beaux-Arts, elle a laissé d'autre part nombre de volumes d'art et d'histoire dont tout écrivain peut s'enorgueillir, tels que l'importante biographie d'H. A. Gosse ou un ouvrage sur le peintre Abraham Constantin, ou enfin des traductions du danois. Et les souvenirs de tous ceux qui ont vécu auprès d'elle nous la montrent de nature si raffinée, si sensible à toute manifestation du beau, si compréhensive de tout effort dans ce domaine que nous pensons avec sympathie et admiration au sillon de pensée ainsi tracé. M. F.

français?... Il vaut la peine pour nous de réfléchir à tout ceci avant le 13 novembre, afin d'arriver à cette Assemblée constitutive avec des solutions nettes.

Et maintenant, nous passons la parole à Mlle Anna Martin, sachant bien à quel point ses renseignements satisferont nos lectrices, et en lui disant encore tous nos remerciements. E. Gb.

...Peut-être les Suissesses sont-elles les femmes les mieux organisées du monde par rapport au chiffre restreint de notre population. Chaque village ou presque compte son groupement féminin, voire même deux ou trois. Souvent ces groupements locaux sont aussi organisés en sections cantonales poursuivant les mêmes buts; par exemple, les femmes abstinences, les institutrices, etc. Treize de nos cantons possèdent des Centres de liaison (Frauenzentralen) qui réunissent, pour l'exécution de tâches communes, les sociétés petites et grandes de leur canton. Et la plupart des organisations locales et cantonales sont encore affiliées aux grandes organisations nationales, dont nous comptons plus de 50.

M. Perrochon complète aujourd'hui sa galerie de femmes charmantes en retraçant, en une élégante plaquette illustrée, la vie d'Etienne de Brenles-Chavannes, la grand'tante des deux Chavannes, Cornélie et Hermine, qui exercèrent une influence si heureuse au XIX^e siècle, sur l'éducation des filles. A vingt-deux ans déjà, elle tenait le ménage de ses frères, étudiants à l'Académie de Lausanne, tout en établissant sa réputation de femme savante et de bel esprit, qu'elle sut conserver quand elle devint, en 1754, la femme de Daniel de Brenles, le jurisconsulte, le futur professeur de droit à l'Académie de Lausanne. Elle fut pour son mari une collaboratrice entendue, groupant à son foyer une élite intellectuelle pour en faire un centre de culture ouvert à toutes les idées, un lieu de rencontre, et non des moindres, puisqu'elle y reçut la noblesse de Bourg et de la Palud, les professeurs de la Cité, pas toujours drôles, le Dr. Tissot, Suzanne Curchod, la future Mme Necker, son amoureux Gibbon, Voltaire même. Elle donnait la réplique à ces gens, versifiait des compliments et des épîtres, lisait toutes les nouveautés de Paris, ingurgitait même la *Palinogénésie* de Ch. Bonnet! Mieux qu'un salon où l'on cause et discute, la maison des Brenles fut un lieu de refuge, de réconfort, où l'on était sûr de trouver amical accueil et compréhension, cela aussi bien à Saint-Etienne qu'au château d'Ussières, où ils passaient l'été.

Un pastel de Piot nous révèle une Mme de Brenles en pleine maturité, avec un visage déjà fatigué sous ses cheveux cendrés; son regard mélancolique est celui d'une femme

GANT D'OR
M^{me} BLANC - 23, rue du Rhône
Beau choix en gants fourrés



DE-CI, DE-LÀ

Lettre anonyme.

Spécimen d'une lettre non signée reçue dernièrement par la rédactrice de notre journal:

Mademoiselle Emilie Gourde, Pregny, Genève. Avec des vœux accompagnés d'une franche cordialité pour une heureuse réussite... Better late than never, my dear...

Et dans l'angle de la lettre, cette annonce découpée dans un quotidien

Monsieur énergique, autoritaire, cherche connaissance avec jeune fille sincère et soumise, éventuellement mariage. Ecrire etc., etc.

Un franc éclat de rire n'est-il pas la meilleure réponse?...

Chacune de ces organisations a un but déterminé: d'ordre professionnel, économique, social, confessionnel ou politique. Les problèmes dont elles s'occupent sont parfois très semblables et la guerre a multiplié les tâches à résoudre en commun. C'est ainsi que la tendance d'éliminer la main-d'œuvre féminine de certaines professions a fait comprendre aux organisations professionnelles la nécessité absolue de s'unir et de s'entraider. La lutte contre les maux sociaux et le besoin urgent de remédier à tant de misères créées par la guerre réunissent les sociétés d'utilité publique. Les tâches auxquelles nous avons été appelées par notre économie de guerre concernent, pour ainsi dire, toutes nos sociétés. En outre, toutes, qu'elles veuillent l'avouer ou non, ont un intérêt primordial à l'amélioration de la position de la femme dans notre législation fédérale et, de ce fait, à une collaboration plus étroite entre hommes et femmes dans notre vie publique.

Nous ne manquons donc ni d'organisations ni de tâches à accomplir. Ce qui nous manque depuis longtemps, c'est précisément un bureau central qui permettrait à nos associations suisses de mieux organiser leur travail et de collaborer d'une manière vraiment efficace à la solution des problèmes qui les occupent, ainsi que le font parfaitement, sur terrain cantonal, les Centrales féminines. Le secrétariat suisse prêterait ses services aux grandes associations nationales et les seconderait dans leur activité.

Le travail du secrétariat sera subdivisé en trois sections: La première s'occupera de tout ce qui a trait à la situation professionnelle de la femme en Suisse, soit de toutes les questions touchant à l'orientation et la formation professionnelle; elle s'efforcera de faire comprendre au public l'importance, pour notre pays, du travail de la femme;



Glâné dans la presse...

Sur la situation de la femme mariée en France

L'un de nos collaborateurs, M. Th. de Félice, vient d'adresser au Journal de Genève ces quelques observations que nos lecteurs tireront avec intérêt:

La loi du 18 février 1938 n'a pas permis à la femme mariée de tester, sans autorisation du mari ou de justice, pour la bonne raison que ce droit lui était déjà expressément reconnu par l'article 905 du Code civil de 1804.

Cette loi de 1938 n'a pas non plus relevé la femme de la nécessité d'avoir le consentement de son mari pour faire du commerce (art. 4 du Code de commerce); mais il était admis avant (comme après la loi de 1938) que ce consentement marital pouvait être tacite. Sur ce dernier point, le texte signé à Vichy, le 22 septembre 1942, n'apporte pas beaucoup plus de liberté aux femmes mariées. Il décide, en effet, que « La femme peut être marchande publique à moins que son mari ne s'y oppose », et ajoute que la femme mariée, pour se faire inscrire au registre du commerce, — formalité obligatoire, — devra fournir la déclaration du mari portant qu'il ne s'oppose pas à l'exercice du commerce par sa femme!

Par contre, le droit de la femme de recourir au juge contre une fixation abusive de la résidence du ménage par le mari date de la loi de 1938, et n'a été que repris en d'autres termes par le texte de 1942. Il en est de même de la cessation des fonctions de chef de famille du mari dans certains cas, dont l'énumération a toutefois été allongée en 1942.

Ceci n'empêche pas la capacité des femmes mariées françaises d'avoir subi un élargissement progressif, jalonné par les dates de 1907, 1938 et 1942, dont il faut souhaiter qu'il continue après la guerre, car la situation faite au plus grand nombre de femmes françaises, c'est-à-dire à celles mariées sous le régime de la communauté, reste encore tout à fait injuste.

elle procédera à des enquêtes, se prononcera sur des projets de loi et — travail des plus importants actuellement — elle se chargera de la défense du travail féminin contre les attaques qui ne manqueront pas de se produire, contre les mesures injustes qui pourraient de nouveau être

MATURITÉS
BACC. POLY.
LANGUES MODERNES
COMMERCE
ADMINISTRATION
École LEMANIA
LAUSANNE

33 professeurs
méthode approuvée
programmes individuels
gain de temps

Figures de femmes du temps passé

Etienne de Brenles-Chavannes

Les féministes doivent de la reconnaissance à M. H. Perrochon, professeur à Payerne. Cet excellent historien s'applique, à côté de ses tâches multiples, à faire revivre des Vaudoises spirituelles et philosophes, qui ont fait l'agrément des XVIII^e et XIX^e siècles. Il a ressuscité ainsi Mme de Charrière-Bavois, abbesse de Petit-Bien, consolatrice, protectrice et refuge de tous les malheureux; il a rappelé les relations de l'indétricable auteur des *Châteaux suisses* avec le théologien genevois Picot; il a évoqué la fidélité conjugale de Mme Cazenove d'Arlens, établi la biographie de Marie Agier, « la bonne maman » de Bonaparte dépaycé à Lyon, de Jeanne Huc-Mazelet, qui vécut quatorze ans à la cour de Russie, de Caroline Frossard, à la fois piétiste, mathématicienne, éducatrice et amie compréhensive. Ces charmantes évocations sont faites avec tant d'habileté que nous croyons avoir connu ces femmes agréables, spirituelles, philosophes, qui surent, les unes ou les autres, être bonnes épouses et tendres mères, tout en tenant salon, et bonnes ménagères. Ce qui prouve une fois de plus ce que nous savons depuis longtemps, mais ce dont ne veulent pas convenir ceux qu'habite le parti-pris: que l'on peut aimer et cultiver les choses de l'esprit tout en tenant bien sa maison.

¹ Tirage à part de la *Revue historique vaudoise*, avril-mai-juin 1943.

ETIENNETTE DE BRENLES



Cliché aimablement prêté par l'imprimerie Centrale (Lausanne).

Beveridge...

A côté de son succès retentissant en Angleterre, le fameux « Plan » a obtenu en Suisse aussi une attention toute particulière, et chose rare, croyons-nous, chez nous, où l'on n'aime guère faire état de théories étrangères dans nos affaires nationales, il a même été utilisé comme munition de combat lors de la campagne pour les élections au Conseil National. *Beveridge! Beveridge!*... nous avons trouvé à plusieurs reprises cet appel dans la presse de gauche, alors que celle de droite, ne pouvant éluder la question, répondait en se demandant: *Devons-nous imiter en Suisse le Plan Beveridge?*...

Question d'ailleurs toute superflue, et qui n'avait de valeur que comme gobe-mouches pour les électeurs naïfs et qui ne réfléchissent pas. Car il n'est personne à notre connaissance qui ait jamais eu l'idée baroque de proposer de copier servilement tout un système si essentiellement anglo-saxon, fait uniquement pour la Grande-Bretagne et correspondant uniquement aux institutions, aux lois et aux coutumes en vigueur outre-Manche. « Le Plan Beveridge ne peut être calqué purement et simplement, écrit catégoriquement *La Lutte syndicale*, relevant les discussions qui ont eu lieu lors de la récente réunion à Genève des secrétaires syndicaux romands; ce qui importe c'est de s'inspirer de son esprit et de la ferme volonté de son auteur de contribuer au progrès social ». Les adversaires du « Plan » auraient donc pu s'éviter la peine de dénoncer tous les inconvénients de celui-ci s'il était appliqué chez nous, et ce faisant, ils auraient fait preuve de plus de loyauté et de compréhension en énumérant, non seulement ce que la Suisse a déjà fait, mais encore ce qu'elle devrait faire. « S'il est vrai, comme l'écrit aussi dans le même journal, René Robert, conseiller national, dont le récent « postulat » sur la communauté professionnelle a été accueilli avec faveur même par certains milieux de droite, s'il est vrai que nous soyons en avance sur l'Angleterre à certains égards,

cela pousse simplement que l'effort que nous aurions à accomplir pour nous doter de ce que Beveridge souhaite pour ses compatriotes, serait plus petit que celui que devront s'imposer les Anglais ». Et l'auteur ajoute cette remarque, parfaitement juste, et qui aurait dû clore la bouche aux objections formulées par ceux qui s'effrayent du rôle que pourrait jouer l'Etat. « ...ces services pourraient très bien être organisés chez nous par les syndicats et les sociétés de secours mutuels (donc par l'initiative privée: *Réd.*): ce serait même très conforme à nos habitudes et à notre situation particulière... »

Mais pour nous, femmes, il y a plus encore. Il y a tout ce que le « Plan » fait spécialement pour les femmes, et que trop souvent, dans toutes les conférences et tous les rapports, l'on néglige comme d'importance secondaire. Pourquoi? nous le savons fort bien, et Beveridge le dit lui-même: « *Si vous voulez la sécurité sociale, c'est à vous qu'il appartient d'agir sur le plan politique* ». Or, comme de ce plan politique, nous sommes, femmes suisses, totalement exclues, personne chez nous ne pense utile de parler de ce qui pourrait être fait, non pas en copiant platement, mais en s'inspirant des mesures suggérées par Sir William et en les adaptant à notre situation. C'est pourquoi nous saluons l'enquête entreprise par une de nos amies, qui cherche à comparer la situation économique de la femme anglaise à différents stades de son existence à celle de la femme suisse dans une situation analogue; et nous devons avouer que, pour ce que nous en savons jusqu'à présent, et contrairement aux affirmations magnifiques de certains discours électoraux, nous sommes dans un état marqué d'infériorité. Comme quoi, et toujours, et malgré que l'on veuille fermer les yeux, l'on en revient à ce que ce vote des femmes, si décrié, si honni, nous permettrait d'accomplir!...

En attendant de pouvoir, chiffres en main, nous livrer à ces comparaisons instructives et de chercher les possibilités de réaliser au mieux de nos moyens encore rudimentaires les réformes que nous estimons nécessaires, nous

estimons indispensable pour nous toutes, suffragistes, travailleuses sociales, femmes de cœur et de raisonnement, de connaître mieux que par les affirmations dont toute une presse nous a nourries ces dernières semaines, les dispositions essentielles touchant les femmes du Plan Beveridge. Un guide remarquable clair et sûr vient de nous être fourni par la récente publication du professeur Milhaud qu'une compatriote de Sir William habitant Genève a bien voulu analyser à l'intention de nos lectrices. Nous savons d'avance avec quel intérêt on lira son travail. E. Gd.

Le Plan Beveridge

Lorsque la rédactrice du *Mouvement* me demanda un compte rendu du livre du professeur Milhaud sur le Plan Beveridge, j'en éprouvai un sentiment de plaisir et me demandai pourquoi: n'avais-je pas assez écrit, suffisamment parlé, du « Plan »? Ce sentiment était certainement dû au fait — combien rare! de constater comment l'esprit logique français a su apprécier l'argumentation serrée, et bien équilibrée de cette œuvre magistrale qu'est le *Rapport sur l'Assurance sociale et les services connexes*, et comment la personnalité si vivante du professeur Milhaud a répondu à la bonté, à la compréhension humaine qui émanent du rapport Beveridge et en illuminent chaque page. Ils se sont parfaitement compris et Sir William Beveridge n'aurait pas pu choisir un meilleur commentateur. Beaucoup d'entre nous ont assisté aux brillantes conférences où le professeur Milhaud nous a fait part de ses premières impressions sur ce rapport; conférences où, tout à coup, les conceptions « libération du besoin », « sécurité sociale », « revenu national minimum », « niveau de vie », sont devenues pour nous des réalités saisissantes. Et voici maintenant que, dans une étude, publiée récemment, le professeur Milhaud nous donne un tableau complet et détaillé du Rapport et du cadre historique dans lequel il convient de l'examiner.

Edgard Milhaud, *Le Plan Beveridge*. Les Annales de l'Economie Collective, Genève, 1943, 278 pages, 3 fr. 50.

Il eut l'idée de nous donner, non seulement un exposé clair et complet de la doctrine de « la libération du besoin », mais aussi de la comparer aux théories économiques du XIX^{ème} siècle avec lesquelles elle forme un si étonnant contraste. Prenez le chapitre *Les innovations fondamentales*, et lisez les citations tirées des ouvrages des économistes de la fin du XIX^{ème} siècle: *La misère, est un mal nécessaire, ...Vouloir supprimer la misère, c'est en quelque sorte condamner la Providence... Je combattrai aussi ces asiles pour la vieillesse et toutes ces institutions enfantées par une fausse humanité...* Un chœur éloquent, et qui de nous oserait prétendre qu'aujourd'hui cette voix a été réduite au silence une fois pour toutes? Il ne faut pas oublier non plus les pages si claires qui expliquent la politique du « maintien de l'emploi » et le lien existant entre les salaires, le niveau de vie et le « maintien de l'emploi ». Tout ceci, c'est de l'économie politique, sujet combien aride. Mais qu'on le veuille ou non, nous devons aujourd'hui nous familiariser avec les rudiments de la pensée moderne dans ce domaine, si nous désirons être à même de contribuer utilement à la grande tâche de reconstruction sociale. Or le professeur Milhaud est un guide précieux, sa prose se lit si facilement, si simplement que l'on en oublie la complexité des questions; et permettez-moi de dire une fois de plus que le texte complet du rapport Beveridge comprend des parties très techniques, avec des arguments et des discussions écrites à l'intention des spécialistes des assurances, et naturellement des spécialistes anglais. Le grand mérite de l'étude que nous signalons est de citer et de commenter toutes les parties essentielles du rapport, mais, par égard pour le lecteur du continent, en omettant les questions par trop techniques. De plus, cette étude nous donne, en outre de la substance du rapport, un compte rendu détaillé des débats que ce rapport a suscités à la Chambre des Communes, des réactions de la presse anglaise et internationale, et des plans américains de sécurité.

(A suivre)

H. H.

prises par nos autorités, ainsi que ce fut le cas pendant les années de crise. Les attaques qui ont déjà été faites, ici et là, contre le travail féminin nous montrent combien il est nécessaire, pour les femmes professionnelles, d'être prêtes à temps pour parer à la réaction qui se fera certainement sentir très fortement lorsque la guerre prendra fin. Si le secrétariat est créé, elles ne se berneront plus, comme elles ont dû le faire pendant la dernière crise, à envoyer, après coup, des protestations contre des mesures injustes, quand celles-ci auront déjà été prises, mais elles chercheront d'avance, avec leurs collègues masculins, des solutions équitables, en collaborant avec les autorités dans toutes les mesures tendant à procurer des occasions de travail pour hommes et femmes.

La 2^{ème} section s'occupera plus spécialement des questions d'ordre social et économique qui nous touchent de si près: éducation — hygiène — protection de la famille — assurance-maternité — assurance-vieillesse — lutte contre l'alcool, contre l'immoralité, etc. Elle surveillera également l'exécution des tâches qui nous seront confiées par notre économie de guerre. Une demande

d'ordre pratique a déjà été présentée par la Société des femmes peintres, sculpteurs et décorateurs: celles-ci réclament l'étude du problème très brûlant d'une assurance-vieillesse pour leur groupe. Ce problème vaudrait en effet la peine d'être étudié à fond, non seulement pour nos femmes artistes, mais également pour des milliers d'autres femmes, non affiliées à une caisse de retraite et n'ayant que des recettes modestes et aléatoires.

C'est la section No 3 qui entreprendra l'étude de nos problèmes juridiques et politiques. Elle collaborera — si l'on veut bien la laisser collaborer — soit à la préparation des lois ordinaires, soit à celle des ordonnances émanant de l'économie de guerre; elle emploiera tous les moyens en son pouvoir pour que les femmes soient mieux représentées dans nos autorités et dans les commissions officielles qui nous intéressent; bref, elle visera à une collaboration plus étroite de la femme dans la vie publique.

Il va sans dire que les associations continueront à s'occuper elles-mêmes des tâches qui leur incombent, à moins qu'elles ne désirent entreprendre des actions communes avec d'autres so-

ciétés poursuivant des buts similaires. Dans ce cas le Secrétariat leur servirait d'intermédiaire et pourrait, à la rigueur, organiser et diriger cette action commune. Mais en tout temps les associations affiliées au Secrétariat auront le droit de s'adresser à celui-ci pour des conseils, pour la recherche de documentation, pour l'étude plus approfondie de telle ou telle question.

Le noyau du Secrétariat sera formé par l'Office suisse des professions féminines à Zurich qui, depuis vingt ans déjà, fournit un travail extrêmement utile. Fondé en son temps par l'Alliance nationale de Sociétés féminines suisses, il est fort bien documenté sur toutes les questions concernant le travail féminin. Par sa longue expérience, par les bonnes relations qu'il entretient avec un grand nombre de sociétés masculines et féminines, avec les autorités fédérales, dont il reçoit une subvention, il facilitera dans une forte mesure le départ du travail.

On lui adjointra une 3^{ème} secrétaire, ce qui lui permettra de se charger du travail de la première section, tout en continuant l'activité poursuivie jusqu'à présent. Etant très bien organisé et possédant une installation de bureau complète, il servira aussi de chancellerie aux autres sections.

La direction du Secrétariat est prévue comme suit: Chaque association affiliée aura droit à une déléguée, — celles qui donneront une cotisation considérable peut-être à deux déléguées — à l'Assemblée qui se réunira une fois par an. Cette Assemblée entendra les rapports des diverses

sections sur le travail accompli, acceptera les comptes, votera le budget, fixera le programme d'activité. En outre elle élira la présidente, les Commissions de travail, ainsi que les vérificateurs des comptes.

Le travail des sections sera dirigé et surveillé, soit par 3 Commissions de 5 à 9 membres chacune, soit par une seule Commission subdivisée en trois groupes. Ces Commissions décideront, avec la secrétaire de section, des tâches à entreprendre et de l'organisation de la section. Elles seront responsables de tout ce qui touchera leur section.

La direction proprement dite se composera de la présidente de l'Assemblée des déléguées et des présidentes des 3 Commissions; elle préparera l'Assemblée, nommera les secrétaires et les coordonneurs, proposera par les Commissions et approuvera le travail des 3 sections.

Le budget établi prévoit une dépense annuelle de 15.000 fr. pour salaires, location, téléphone, ports, matériel de bureau, frais de voyages, en plus des 20.000 fr. déjà nécessaires à l'Office suisse des professions féminines. Comment se procurer ces 15.000 fr.? Par les contributions des sociétés affiliées, par des subventions fédérales, des dons de particuliers, d'entreprises et d'institutions.

Pour le début, nous avons tablé uniquement sur les contributions des sociétés; car pour obtenir des subventions ou des dons, il faudrait déjà pouvoir prouver le genre de travail exécuté. Or, nos sociétés féminines sont toutes pauvres, et il est toujours très difficile de les décider à sortir leurs précieux deniers de leur caisse! En les invitant tout simplement à nous verser une contribution, nous risquons de recevoir des adhé-

qui a beaucoup vu, beaucoup entendu, compris et partagé beaucoup avec ceux qui ont de la peine; c'est le regard d'une amie, et d'une maîtresse femme; elle tient en mains quelque compte de ménage; on la sent à son affaire, qu'il s'agisse de discuter philosophie avec les amis de son mari ou d'apprendre pour eux le lièvre chassé par le professeur au pied du Jura.

Mme de Brenles avait pris parti pour l'aide aux mères fatiguées; elle aurait encouragé nos efforts pour procurer du repos aux mères lasses et applaudi des deux mains à toute initiative de nos Sections de suffrage féminin: « Pourquoi une mère de famille, écrivait-elle, ne pourrait-elle pas, au moins dix jours dans l'année, compter pour quelque chose et se faire un bonheur à elle-même? » Dédicé à ceux qui croient encore aujourd'hui qu'une mère de famille doit se tuer à la tâche.

Quand elle perdit son mari, son chagrin fut terrible, mais elle le surmonta pour élever ses fils, les pourvoir d'une situation. C'est alors qu'elle éprouva une déception qui n'est pas sans analogie avec celle ressentie par les Olivier quand ils allèrent frapper à la porte de Sainte-Beuve, à Paris, pour trouver quelque éditeur. Mme de Brenles eut recours à son amie Necker, mais n'essuya que molle fin de non-recevoir. Son fils Jean fit quand même une brillante carrière militaire à l'étranger et Samuel devint préfet de Lausanne et juge au Tribunal d'appel.

S. BONARD.

Le théâtre et les femmes

Berthe Vulliemin: Incognito

Le premier acte est attrayant, le second torpide; le troisième étincelant. Et le public s'enchantait dès la première réplique. Il est vrai que cette histoire charmante d'une famille de châtellains ruinés, qui usent pour se tirer d'affaire d'un subterfuge innocent et très moderne, est bien faite pour permettre aux spectateurs d'oublier, quelques heures, le grand drame de notre époque et les odieuses comédies qui se jouent autour.

Berthe Vulliemin, — dont ce sont les débuts prometteurs — a usé, pour développer un argument ingénieux, d'une langue rapide et soignée. Le dialogue est alerte et les « gags » de la meilleure qualité. Le troisième acte témoigne d'une veine policière, caractéristique de l'auteur de la Belle Escal.

Spectacle frais, jeune, sportif. Incognito, qui fut joué dans un rythme endiablé par les acteurs du Théâtre de Lausanne, prouve avec éclat qu'il n'est nullement nécessaire de produire des pièces troubles ou scandaleuses pour gagner le succès. Il suffit d'avoir du talent. Et de cela, Berthe Vulliemin ne manque pas.

Colette MURET.

Si notre journal vous intéresse, aidez-nous à le faire connaître et à lui trouver des abonnés.

Papiers Peints
DUMONT
19 B^e HELVETIQUE

Bonnard
Nouveautés
TISSUS
LAUSANNE

Le Consommateur
soucieux de ses Intérêts
fait ses achats à la
COOPÉRATIVE

Que les fleurs de
Hirt sont donc belles!

4, rue de la Fontaine Tél. 5.01.60

Au Bébé
Maison spéciale de
LAINES et tous tricotés
mains
Sous-vêtements
dames et enfants

Pour soigner
TOUX et MAUX DE GORGE
prenez la

POTION FINCK

(formule du Dr. Bischoff)

En vente à la **PHARMACIE FINCK & C^{ie}**
26, rue du Mont-Blanc, Genève
au prix de Fr. 1.80.

Soutenez votre „Mouvement“ en réservant votre clientèle aux maisons et institutions qui l'utilisent pour leur publicité

...A GENEVE
Tous les combustibles
Tourbe.
Lignite suisse, sans carte.
Bois 1^{er} choix.
s'achètent chez
MAROLF & REY
Gare des Eaux-Vives Tél. 4.32.50

Un BAS inusable
„Mixte - Cablé“ de

BONNETERIE DURUZ
PLACE DES EAUX-VIVES, 5
LAINES DURUZ
CROIX-D'OR, 3
Maison de confiance. Prix raisonnables.

BALUX
5, rue du Commerce

Corsets Clément
26, Rue du Marché
Toutes les dernières nouveautés
Tous les genres
Tous les prix
TIMBRES ESCOMPTE JAUNES

La Pharmacie MARKIEWICZ
24, Corratierie (Vis-à-vis du Cinéma) est la
doyen des pharmacies genevoises.
Se recommande pour l'exécution consciencieuse
de toutes ordonnances médicales privées aussi
bien que pour les caisses maladies.
Produits de première qualité aux prix les plus
modérés. **Pas de personnel non qualifié.**

sions allant de 5 fr. à 50 fr. au plus, par an, et il nous eût été impossible, de cette manière, d'obtenir plus de 2000 à 3000 fr. au total.
Nous avons donc adopté une autre méthode: les sociétés ont été taxées d'après le nombre de leurs membres et les moyens qu'elles devaient, à notre avis, posséder. Pour les associations professionnelles, la contribution fut fixée à environ 50 cent. par membre. Pour les autres sociétés nous avons établi un barème allant de 5 fr. jusqu'à 100 fr. de contribution mensuelle. Ce système, tout en permettant des versements annuels ou semestriels, présente l'avantage que des sociétés, qui autrement, nous auraient payé 100 fr. par an, nous en donneront 120, et que celles qui auraient donné 50 fr. en payeront 60. La différence, minime pour les donatrices, représente pourtant un chiffre respectable dans nos recettes totales. Je crois pouvoir dire que les 2/3 au moins de ce qu'il nous faut sont déjà assurés. L'Alliance nous a promis un subsides de 4000 fr. par an et ceci pour trois ans, en plus des 2000 fr. qu'elle verse déjà à l'Office central des professions féminines. En outre, elle prendra à sa charge l'achat du mobilier et des machines nécessaires qui resteront sa propriété. L'Association pour le suffrage a voté 2500 fr., également pour trois ans. La Fédération des Sociétés d'employées est prête à garantir 1200 fr.; les Femmes universitaires, 600 fr.; la Société d'utilité publique, 500 fr., sauf erreur. Même la Saffa qui a déjà son propre secrétariat bien organisé fournira 600 fr.
Nous n'avons laissé de côté aucune de nos associations suisses. Les sociétés sportives, comme les Clubs d'automobilistes, de skieuses, de gymnastes, d'alpinistes, ont été invitées, ainsi que les groupements politiques, dont deux ont déjà envoyé leur adhésion...

Anna MARTIN.

Publications reçues

R. HILLARY: *La dernière victoire*, trad. de l'anglais par Charly Guyot, 1 vol. in-16, Delachaux et Niestlé, édité. Prix: 4 fr. 50.

«Un livre de cette guerre qui datera», tel est le jugement porté sur ce volume par une revue suisse.

Un livre de valeur en effet, dû à la plume d'un bon écrivain et qui plus est, un message

d'outre-tombe, l'auteur étant mort au champ d'honneur. Est-ce suffisant pour classer un livre? nous ne le pensons pas, mais ici il y a autre chose. C'est la sincérité du témoignage que le héros porte sur lui-même et sur sa génération. Nous le voyons d'abord étudiant à Oxford. Une jeunesse surtout éprise de sport entre dans la guerre contre son gré, son insouciance, disons-mêmes, son inconscience nous frappe. Il n'est pas question de patriotisme. Le héros du livre s'enrôle dans l'aviation, par sport, parce que c'est un combat d'homme à homme. «On tue ou on est tué». On ne reste pas blessé. Le sort en décide autrement.

Après quelques combats magistralement décrits, l'aviateur tombe avec son appareil. Il nous fait participer à cette chute qui nous laisse sans souffle. Le héros survit à ses blessures, mais il reste invalide et défiguré, (il n'a plus de paupières). Ici commence un long martyre: le chemin de la souffrance, qui le mène d'un hôpital à l'autre, d'une opération à l'autre. Et puis, coup sur coup, se sont les autres qui tombent, les amis et tous les camarades d'équipe.

Alors, on le comprend, cette chute dramatique qui a brisé une carrière, ce n'est pas le point culminant de cette vie. Nous assistons à l'ascension lente d'une âme à travers les révoltes, la souffrance, les épreuves physiques et morales. Un appel retentit tout au long de ces pages, que nous trouvons jalonnées par quelques paroles de femmes, qui semblent bien avoir éclairé et guidé le héros dans sa marche vers la dernière victoire. E. T.



Les Expositions

Marguerite Steinlen

Il s'agit d'une Valdoise authentique, nièce du peintre des chats. Elle était fixée à Paris; la guerre l'a ramenée dans sa ville, Lausanne, où

tentative d'excès de sollicitude de l'homme pour la femme devant les rigueurs de l'hiver qui vient? ou ne serait-ce pas plutôt qu'en haut lieu on estime pouvoir facilement diminuer la part de la masse de celles qui n'ont aucun droit pour se défendre et dont on n'a pas besoin de la voix pour être élu? Gageons que nos bonnes et douces Suissesses n'en continueront pas moins à servir sans murmure partout où elles en trouveront l'occasion. Elle n'en seront que plus légères et peut-être aussi plus sottes.

Jacqueline demande une réponse. — Qui, parmi les lectrices de notre journal, pourra me dire pourquoi, après que: 1. l'on nous recommande chaleureusement de consommer du raisin frais en masse (1 kg. de raisin = 1 litre de lait), et que: 2. on annonce partout que les vendanges ont été très belles cette année, il ait été impossible dès avant le 17 octobre, donc en pleine période de récolte, de trouver une grappe de raisin à acheter dans les magasins de Genève? Dois-je en conclure que, malgré tous les efforts de tant de groupements anticalcoïques, l'on en est encore chez nous à croire que le vin est l'unique usage possible du fruit de la vigne?

Petit Courrier de nos lectrices

Ebaubie à qui de droit. — L'Office fédéral de Guerre pour l'Industrie et le Travail décerne qu'il n'est permis depuis le 1^{er} novembre d'employer pour la fabrication de vêtements d'hommes, garçons et garçonnets que des tissus et des tricots contenant au plus 70 % de laine et au moins 30 % de matières de mélange d'autres marchandises et pour la fabrication de vêtements de femmes, filles et fillettes des tissus et des tricots contenant, tenez vous bien! au plus 50 % de laine et au moins 50 % de matière de mélange. Et suit la liste des divers vêtements pour le sexe fort et pour le sexe faible: costumes, pèlerines, manteaux, costumes de skis, etc....

Ainsi, la petite fille aura un manteau de laine 50 % et le petit garçon, un manteau 70 %. Le chef de famille, un pardessus 70 % et son humble moitié, un manteau 50 %. Les écailles m'en tombent des yeux et je cherche en vain une explication à ce pourcentage notablement inférieur de produit laineux dans les vêtements du sexe dit faible. Serait-ce parce qu'en dépit de leur faible constitution les femmes et les petites filles sont plus réchauffées? serait-ce peut-être une

HOTEL DE LA PAIX
LAUSANNE
La plus belle situation
Son cabaret en vogue
„AU COUP DE SOLEIL“ avec Edith et Gilles

Failetta
8, RUE DE BOURG, 8 - Tél. 2.42.24
IL FAUT ALLER VOIR NOS VITRINES

BAS - LINGERIE - TRICOT - ROBES ET BLOUSES
COSTUMES ET MANTEAUX

Nouveautés Spécialités Exclusivités
Tél. 2.42.24 - LAUSANNE

A. FRUTSCHY
TAPISSIER - DÉCORATEUR
VEVEY - 10, rue d'Italie Tél. 5.25.56
Tous meubles rembourrés - Studio complet
Spécialité: Berceaux

CANTON DE VAUD
ÉCOLE PARTICULIÈRE
Mesdames PIOTET
Pontaise, 15 - LAUSANNE - Tél. 2.92.27
Classes de 4 à 18 ans Cours commerciaux
On accepte quelques pensionnaires

Art Rustique suisse
Tissages à la main — Dentelles de Gruyère.
Bois tournés et Poteries.
Tous travaux faits à la main en Suisse.
H. CUÉNUD Pl. St-François, 12^{bis} (entresol) LAUSANNE

elle a déjà fait plusieurs expositions. La dernière, à la galerie Vallotton, vient de se clore. L'art de Marguerite Steinlen ne se laisse pas facilement aborder; il est distant, parfois étrange; il apparaît dicté par un intellectualisme froid et hautain. Le métier est excellent; la peinture très vernie accentue encore l'impression de froideur. Il faut s'habituer à cette manière, voir et revoir cette peinture, paysages, souvent composés, natures mortes ou bouquets très ordonnés, compositions symboliques griffées sur un paysage donné, tels ces *Anges sur les ruines de Naples*. Attardez-vous cependant devant cette nature morte où l'artiste a groupé sur une table tous les fruits de l'automne, et vous verrez peu à peu le rouge des rideaux vibrer avec le rose du tapis, et le propos de l'artiste vous apparaîtra. Regardez ces bouquets d'iris bien sages, bien raides, et un charme discret s'en dégagera lentement. Il y a ce paysage *Petit printemps* qui fait passer sur la peau la sensation désagréable du vent aigrelet qui caractérise le mois de mars. Dans *La cour de la casa Rusta*, à Locarno, l'artiste a su éviter l'écueil de la couleur locale facile pour donner la sensation du soleil et de la chaleur tessinoise. Il y avait enfin chez Vallotton un de ces dessins pleins de charme, bouquet et menus objets dessinés à la gouache blanche sur un papier vieux-rose, un rien, mais combien précieux!

L'art de M. Steinlen est distant, il ne se livre pas aisément, mais il récompense l'amateur qui fait l'effort de s'y intéresser. S. B.

Jeunes peintres

A la Guilde du Livre, à Lausanne, vient de se clore une exposition fort agréable de quatre jeunes femmes. Claire Weber, la plus experte, dont les bouquets échevelés et joyeux sont fort plaisants; Renée Payer, une débutante, dont les tableaux, faits dans les rues lausannoises, manquent pas de qualités, mais je leur préfère ses gravures sur bois, notamment celles qui illustrent *La Robe prétexte* de Mauriac; Mlle Coeytaux, qui a oublié de mettre de la lumière sur sa palette; Mlle Pache-Meroni, dont les vues de la Cité et les paysages montagnards manquent de fermeté; cela viendra sans doute avec le temps et le travail. S. B.



Société Coopérative
de cautionnement
„SAFFA“

La Société coopérative de cautionnement Saffa, héritière directe de la grande Exposition féminine de 1928, a tenu son assemblée annuelle le samedi 23 octobre, à Berne.

Les sociétaires se sont au nombre de 529, soit 43 de plus que l'année précédente. Depuis le début de son activité, la société a accordé 580 cautionnements représentant une somme de Fr. 1.414.418; en 1942-1943, elle a cautionné Fr. 95.783, en 37 crédits pour des entreprises existantes, trois crédits pour l'ouverture de cabinets médicaux, dentaires et d'ateliers (Fr. 9.000), et deux crédits de 1.600, cautions pour caissières, gérantes de succursales, etc. Au 30 juin dernier, la Saffa avait accordé, dans le canton de Vaud, 48 cautionnements pour une somme de Fr. 115.800; dans le canton de Genève, 25 cautionnements pour Fr. 52.500; dans le canton de Neuchâtel, 10 cautionnements pour Fr. 28.900. La plupart des cautionnements sont accordés à des entreprises de textiles, confection, mercerie; viennent ensuite les produits alimentaires, les denrées coloniales, les produits agricoles.

La Société a édité une brochure: *Qu'est-ce que la femme doit savoir du cautionnement?* qui a été largement répandue; 34.700 exemplaires ont été distribués. La nouvelle loi sur le cautionnement, entrée en vigueur le 1^{er} juillet 1942, a eu peu d'effets sur l'activité de la société, qui se réjouit de ce que le cautionnement soit devenu

Carnet de la Quinzaine

Samedi 6 novembre:

GENÈVE: Cartel genevois d'Hygiène sociale et morale, Cinéma Rex, 24, rue de la Confédération, 17 h. 30: *Monsieur Punaise s'en va-t-en ville*, représentation cinématographique au profit du Foyer d'Accueil de la rue Plantamour. Enfants admis: 1 fr. 50. Adultes: 2 fr. 20.

Id. id.: Union des Femmes, 22, rue Etienne Dumont, 16 h. Thé. — 16 h. 45: chant et piano par M^{lles} Korska et Popovitzky.

Id.: LAUSANNE: XX^{me} Assemblée générale de l'Association suisse des Femmes universitaires, 20 h. 15, Cercle libéral, av. du Tribunal Fédéral: *Lausanne au XVIII^{me} siècle*, conférence par M^{me} Delhorbe. — Thé offert aux déléguées dans les salons de Mon-Repos.

Dimanche 7 novembre:

LAUSANNE: XX^{me} Assemblée générale de l'Association suisse des Femmes universitaires, Palais de Rumine, 9 h. pr.: Affaires administratives (Rapports du Comité, de la trésorière, des Commissions, élection de 3 membres du Comité, etc.). — 12 h. 30: Déjeuner à l'Hôtel de la Paix. — 15 h.: Visite de la Cathédrale, du Musée du Vieux Lausanne, thé d'adieu à l'Hôtel de Lausanne, où bien promenade dans les environs et thé en banlieue.

Lundi 8 novembre:

GENÈVE: Soroptimist-Club, 19 h. 30, Hôtel Victoria: Souper mensuel. *Le travail à domicile*, causerie par M^{lle} Gourde.

Mardi 9 novembre:

GENÈVE: Association pour le Suffrage féminin, 22, rue Et-Dumont, 20 h. 30. Groupe d'études consacré cet hiver à des problèmes d'ordre social. *La protection de la famille*, causerie par M. Ed. Laravoire, directeur du Service médico-pédagogique d'observation. Discussion.

Samedi 13 novembre:

ZÜRICH: Buffet de la gare II^{me} classe, 1^{er} étage, 14 h.: Assemblée sur convocation des déléguées des Sociétés féminines pour la constitution du Secrétariat féminin des Femmes suisses.

Dimanche 14 novembre:

ZÜRICH: Buffet de la gare, 1^{er} étage, 10 h. 15: Assemblée d'automne du Groupement suisse *La femme et la démocratie: Le programme des femmes suisses*. Discussion.

Imp. H.-P. RICHTER, rue Alfred-Vincent, 10, GENEVE

POMPES FUNÈRES OFFICIELLES

de la Ville de Genève, Carouge et Lancy
5, rue de l'Hôtel-de-Ville, 5, au 1^{er}

Téléphone: 4.32.85 (permanent)

EN CAS DE DÉCÈS

s'adresser ou téléphoner de suite à l'adresse ci-dessus
FORMALITÉS GRATUITES

